

Département de la MAYENNE ----- ARRONDISSEMENT de MAYENNE SIAEPAC de Fontaine Rouillée ----- Date de la convocation 11 août 2025 -----	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 28 Août 2025
	Le vingt-huit août deux mil vingt-cinq, vingt heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de LASSAY-LES-CHATEAUX, sous la présidence de M. ALLAIN, Président.
	<i>Étaient présents :</i> MM. ALLAIN, RAILLARD, SAINT-ELLIER, RIGOUIN, RIOULT, LAUNAY, COISON, Mmes TEROITIN et MOREAU
	<i>Étaient absents excusés :</i> Mme CONNEAU, MM. PILLAERT et ROULLAND
	<i>Étaient absents :</i> MM. LANDAIS, DELAUNAY, Mme BORDERIE, GESLIN
Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 15, il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical, M. RIOULT, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

EAU ET ASSAINISSEMENT : DEGREVEMENTS
N°2025/10

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des demandes de dégrèvement de :

- [REDACTED] » à LASSAY LES CHATEAUX. Une pièce défectueuse après compteur a engendré le double de la consommation habituelle
- [REDACTED] à STE MARIE DU BOIS - [REDACTED] une consommation de 250 m3 au cours du 1^{er} semestre 2025.
- [REDACTED] - Niort-la-Fontaine, LASSAY LES CHATEAUX. Il souhaite qu'une partie des travaux de réparation soit prise en charge par le syndicat car la fuite, selon lui, vient du raccord fait pour le déplacement du compteur (mis à l'extérieur) en 2005.
- [REDACTED] à LASSAY LES CHATEAUX. Au vu de sa consommation importante pour une personne, ses parents ont appelé le service pour savoir si c'était normal. Il leur a été conseillé de faire appel à un plombier. Ce dernier a constaté qu'il n'y avait pas de réducteur de pression.
- [REDACTED], une nouvelle fuite d'eau est apparue et a engendré une consommation de 58 m3 (relevé au 07/8/2025).
- [REDACTED] domiciliée à LASSAY-LES-CHATEAUX, [REDACTED] » a eu une fuite entre le compteur et la maison.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder des dégrèvements eau en application de la nouvelle loi et des dégrèvements assainissement suivants :

Nom	Dégrèvement eau	Dégrèvement assainissement
[REDACTED]	50	0
[REDACTED]	140	0
[REDACTED]	0	0
[REDACTED]	0	21
[REDACTED]	23	40
[REDACTED]	0	20

PRECISE que pour bénéficier du dégrèvement, les abonnés devront apporter la preuve que la fuite a été réparée par un professionnel ou par le Syndicat (facture de réparation).

Vote : pour : 09 -- contre : 0 -- Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 04/09/2025
 Reçu en préfecture le 04/09/2025
 Publié le
 ID : 053-200044576-20250828-202510-DE

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 le 03 septembre 2025,
 Le Président

Syndicat Intercommunal d'Eau Potable
 LA FONTAINE
 ROUILLÉE
 Constant ALLAIN
 Syndicat d'assainissement Collectif